

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 19 Septembre 2017 à 20 heures 00

Etaient présents : Christian FEGLI, Maire,
Marie-Line THEIS – Christelle PHULPIN - René BAGARD - Michel THIEBAUT.
Aurélien BANSEPT – Christophe BERNASCONI - Daniel THIERY - Nadine FRESSE –
Jean GRANDPRE - Thierry VOIGNIER - Evelyne FREY – Sarah GRIVEL – Renée BALY -
Gérard BONATO - Line SKORKA – Chantal ARNOUX – Jean-Yves BOITTE – Daniel
MALE - Stéphanie FERRY – Gérard GEORGES.

Absente excusée : Annie LEVREY-DELON

Absents : François MARCHAL

Procuration : Annie LEVREY-DELON à Thierry VOIGNIER

1. POSITION SUR LA MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT.

Monsieur le Maire, après en avoir débattu en réunion de Bureau, propose au Conseil de bien vouloir modifier le taux communal de la taxe d'aménagement applicable aux demandes d'autorisations d'urbanisme ainsi qu'aux déclarations préalables et demandes d'autorisations modificatives. Cette taxe calculée sur la surface du projet peut représenter, suivant les dossiers, des sommes importantes variant entre 700 € à plus de 10 000 €.

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Approuve l'abaissement du taux de la taxe d'aménagement à 3 %.
Précise que les abris de jardin soumis à déclaration préalable (< 20 m²) sont exonérés.

2. MISE EN PLACE DE L'APPLICATION TIPI, MODULE DE REGLEMENT EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE OUVERT AUX USAGERS.

Le dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur internet développé par la Direction des Finances Publiques doit permettre de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier d'un service en ligne pour payer leurs factures d'eau. Le télépaiement par carte bancaire sur internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans avoir à se déplacer, et ce, dans un environnement sécurisé.

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Approuve la mise en place de l'application TIPI, développée par la DGFIP, dans le cadre des encaissements des factures d'eau par carte bancaire sur internet.

3. CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION AYANT POUR OBJECTIF DE RECUEILLIR DES FONDS POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE AU NIVEAU DE L'EGLISE ABBATIALE.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a voté lors de sa dernière séance la mise en place d'une campagne de souscription dans le cadre des travaux de restauration de la toiture de la sacristie.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la campagne de souscription ayant pour objectif de financer une partie des travaux de restauration de la toiture de la sacristie.

4. CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES VOSGES AFIN DE DEFINIR LES MODALITES CONCERNANT LES MISSIONS DE PRESTATIONS TECHNIQUES ET D'EXPERTISES POUR ANALYSE DES SOLS.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention avec le Département des Vosges concernant une mission d'analyse des sols du futur parking du stade, pour un montant de 240 € H.T.

5. AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT DIE DES VOSGES DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL, PORTANT SUR L'ACCES AU LOGICIEL D'INSTRUCTION.

La Commune a décidé, lors de la séance du 26 Février 2015, de rejoindre le service mutualisé d'instruction des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié.

Cette dernière propose aujourd'hui un partage à distance du logiciel d'instruction qui doit permettre de suivre en temps réel les dossiers en cours d'instruction et surtout d'accéder au module de recherche (historique des permis, des parcelles, des années et des demandeurs).

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme et notamment la mise à disposition et l'installation du logiciel OXALIS, pour un montant de 150 € par poste installé.

6. CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE.

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention avec ENEDIS pour la mise en place d'une ligne électrique souterraine sur une parcelle communale (chemin rural du pré Bruquet) afin d'alimenter une habitation sise au 16, Rue du Chêne l'Epine.

7. ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES 2018-2019 POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE POUR LE COMPLEXE SPORTIF.

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de service en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Métropole du Grand Nancy. Ce groupement de commandes ne concerne que les bâtiments ayant une puissance supérieure à 36 kVA, soit pour Etival-Clairefontaine uniquement le Complexe sportif, pour une durée de deux années, à partir du 01 Janvier 2018.

8. CONVENTION AVEC LE COMITE D'ORGANISATION DU POINT D'ACCUEIL (COPA) DANS LE CADRE DE LA 80^{ème} SEMAINE FEDERALE INTERNATIONALE DE CYCLOTOURISME DU 05 AOUT AU 12 AOUT 2018.

La semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme se déroulera en 2018 dans le Département des Vosges du 05 au 12 août. L'objectif est de recevoir entre 10 et 15 000 participants sur des parcours organisés par secteur au départ d'Epinal. Sur les circuits proposés chaque jour, seront installés 2 à 3 points d'accueil afin de proposer aux cyclistes un point de restauration de détente et d'animations.

La Commune serait concernée le samedi 11 août et pourrait mettre à disposition la salle polyvalente et le champ de foire, ainsi que tout l'équipement en tables, chaises, chapiteaux nécessaires à l'accueil de plusieurs centaines de cyclistes sur la journée.

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente et de tout le matériel indiqué en annexe de la présente entre la Commune, la Commission d'Organisation de la Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme et le Comité d'Organisation du Point d'Accueil.

9. RATIFICATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGEE DES TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE ROYALE.

ENTREPRISES	MONTANT H.T
PASQUIER	29 745 €
T.R.B	36 690 €
COLAS	57 144 €

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le choix de l'entreprise PASQUIER pour réaliser les travaux de voirie Route Royale, pour un montant de 29 745 € H.T.

10. RATIFICATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGEE DES TRAVAUX DE COUVERTURE DU FOSSE AVENUE DE BELLEFONTAINE .

Prévu au budget : 46 000 € T.T.C (38 333.00 € H.T)

ENTREPRISES	MONTANT H.T
BROGLIO	31 175 €
PASQUIER	32 350 €
VILLAUME	34 297 €
PRESTINI	36 929 €

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le choix de l'entreprise BROGLIO pour réaliser les travaux de couverture du fossé, Avenue de Bellefontaine, pour un montant 31 175 € H.T.

11. POSITION SUR LA DEMANDE DE RECOURS GRACIEUX EMANANT D'UN AGENT COMMUNAL SUITE A SA MISE EN RETRAITE POUR INVALIDITE .

Question reportée

12. DESIGNATION DE MEMBRES POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (CCAF).

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Désigne les membres suivants :

Conseillers Municipaux	Propriétaires forestiers	Propriétaire foncier non bâti
René BAGARD Titulaire	Michel THIEBAUT Titulaire	Chantal ARNOUX Titulaire
Sarah GRIVEL Suppléante	Norbert De Blic Titulaire	Stéphanie SISTEL Titulaire
Gérard BONATO Suppléant	Mathieu THIEBAUT Suppléant	Thierry VOIGNIER Titulaire
	Jeremy BANSEPT Suppléant	Gérard GEORGES Suppléant
		Jean-Yves BOITTE Suppléant

13. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Approuve les termes du dernier compte rendu.

14. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Aide aux victimes des différents ouragans.

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le versement d'une aide à la reconstruction de 1 000 € répartie entre les associations des Maires de la Martinique et de la Guadeloupe.

- Rapport annuel du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges.
- Théâtre samedi 23 Septembre à 20h30, Salle des Fêtes.
- Conférence FIG vendredi 29 Septembre à 20h à la Salle des Fêtes.
- Fête Foraine du 07 au 15 Octobre sur le site du Champ de Foire.
- Match ASRTT mardi 26 Septembre à 19h30.
- Création d'un groupe de réflexion autour des compteurs LINKY et GASPAR :
Michel THIEBAUT, Thierry VOIGNIER, Jean-Yves BOITTE, Jean GRANDPRE et Daniel MALE

Séance levée à 21h00